

Publiée le 28.06.2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

ID : 014-200065589-20230622-2023_102_BIS-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au préau de la commune de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
15.06.2023
Date d'affichage
15.06.2023

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	28
Titulaires	26
Suppléants	2
Pouvoirs	5
Votants	33
19h55 arrivée titulaire	+1
Votants	34
20h01 arrivée titulaire	+1
Pouvoir	-1
Votants	34
Quorum	20

Etaient présents : M. Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Eric DUVAL, Emmanuel MEZERAY (suppléant de Stéphane AMILCAR), Mme Régine ÉNÉE (pouvoir à Philippe PIARD jusqu'à 20h01), MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET (arrivé à 19h55), Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Dominique DELIVET (pouvoir à Patrice MARTIN), Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI (pouvoir à Patricia LECOMTE), M. Richard MARTIN, Mmes Florence SERANDOUR, Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Mmes Alexandra LEPINAY (pouvoir à Nathaly MONROCQ) et Sylvie SALLE (pouvoir à Coralie ARRUEGO).

Secrétaire de séance : M. Eric DUVAL

Délibération n° 2023 / 102

Objet : VOIRIES – Marché de travaux de la voirie 2021 : avenant n°3

Dans le cadre du marché de travaux de la voirie 2021, il convient de retirer du programme et du marché, la réalisation de la rue du Tourneur d'Ison et la route des Closières à Airan, pour un montant en moins-value de 25 986,70 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide la passation d'un avenant n°3 au marché de travaux de voirie 2021 avec l'entreprise Toffolutti pour un montant en moins-value de 25 986,70 € HT retirant du programme la rue du Tourneur d'Ison et la route des Closières à Airan ;

↳ Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Eric DUVAL



Le Président,
Philippe PESQUEREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.